

Aide aux petits campings

REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

Présentation du dispositif

Permettre aux petits campings de se requalifier, se développer et s'adapter aux évolutions de la demande touristique dans le cadre d'un projet global d'entreprise à moyen/long terme, tout en répondant aux enjeux de transition et de sobriété énergétique.

Cette aide permet également favoriser la différenciation, l'innovation et le développement des pratiques écotouristiques de plein air.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Le dispositif est ouvert aux campings indépendants de 80 emplacements maximum situés en région Bourgogne Franche-Comté.

Les SCI ou et maître d'ouvrage public sont éligibles sous conditions.

— Critères d'éligibilité

Le camping doit :

- être ouvert au moins 5 mois/an,
- classé 2 étoiles minimum au dépôt de dossier ou visant un classement 3 étoiles minimum après travaux, et qui s'engage dans le dispositif Qualité tourisme (ou démarche qualité équivalente),
- être une entreprise exploitante prioritairement (PME au sens communautaire)?
- être indépendant ou adhérent à une chaîne volontaire.

Dans le cas où l'investissement est porté par la SCI propriétaire des murs, l'exploitant (ou les associés /actionnaires de la société exploitante) doit détenir au moins 80% des parts de la SCI. Ce critère pourra être assoupli s'il s'agit d'une entreprise familiale.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Sont financés :

- le recours à un conseil extérieur dans le cadre de la définition, réalisation ou le développement de projet de camping (montant minimum de dépenses éligibles : 4 000 €),
- la réalisation, dans le cadre d'un projet global, d'un programme d'investissement (montant minimum de

dépenses éligibles : 60 000 €), visant :

- la requalification de camping,
- le développement, intégrant la montée en gamme, l'implantation d'habitation légère de loisirs (HLL), de résidences mobiles de loisirs (RML) ou d'hébergements novateurs dans le périmètre d'un camping et/ou d'équipement de diversification ayant un impact sur les nuitées et la durée de séjour.

Des critères d'éco-conditions seront appliquées aux programmes d'investissements concernés sur les thématiques Déchets de chantier, Eau, et Biodiversité.

Ce dispositif vise également à encourager les projets touristiques handi-accueillants.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide régionale prend la forme d'une subvention, dans la limite du budget annuel alloué et dans la limite maximale autorisée par la réglementation communautaire des aides d'Etat, selon les modalités suivantes :

- aide aux conseils- études : taux d'intervention à hauteur de 50% maximum, avec une subvention plafonnée à 15 000 €,
- aide à l'investissement : taux d'intervention à hauteur de 30% maximum, avec une subvention plafonnée à 90 000 €,

La participation de la Région est conditionnée à la participation de l'EPCI compétent pour les projets d'investissement relevant de l'immobilier d'entreprise.

Une bonification pourra être apportée si les projets s'inscrivent dans une thématique des éco-conditions et/ou s'ils visent le label Tourisme & Handicap (Voir le règlement d'intervention).

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Contactez au préalable la Direction du tourisme via [le formulaire de contact en ligne](#).

Le dossier complet de demande doit être déposé avant tout commencement d'exécution du projet sur [la plateforme dédiée](#).

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Aides soumises au règlement
 - › Régime cadre exempté de notification N° SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période

2024-2026

- › Régime cadre exempté n° SA.111668 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026
- › Régime d'aides exempté n° SA.111117, relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2024-2026.

Organisme

REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

- **Hôtel de Région**

4 sq Castan

CS 51857

25031 BESANÇON Cedex

Téléphone : 0 970 289 000

Déposer son dossier

- <https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/sub/tiers/aides/details/?sigle=TO-CAMP2%2B>

Fichiers attachés

- [Règlement d'intervention](#) (26/11/2025 - 0.55 Mo)

Source et références légales

Sources officielles

Règlement d'intervention du 11/04/2024